

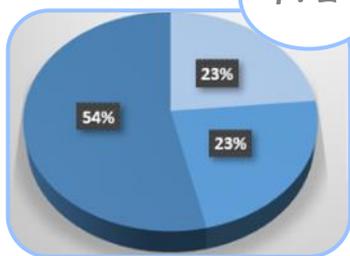
Du Haut de la Tour



Bulletin Municipal

Juin 2024
n° 107

P. 2



Le budget

P. 3



La révision du PLU

P. 7



L'actu en bref

P. 8



Petite enfance

P. 16



Révision de la charte

P. 14



Visites guidées

P. 15



Les charbonnières



Edito



Alors que l'été se prépare, les travaux de la tour continuent et entrent dans leur phase la plus concrète.

Le retard pris par les entreprises ne se rattrapera pas et reste dommageable.

Cependant nos efforts ont payé et nous avons obtenu tout ce que nous avions souhaité pour rendre ce chantier plus efficient.

Bientôt la restitution du bâtiment (par l'agglomération à la commune) sera actée et nous pourrons nous projeter dans la phase de consolidation définitive.

Épaulés par toute une équipe, c'est confiants que nous nous engageons dans ce chantier complexe techniquement mais également, pour notre commune, financièrement.

Et ce n'est qu'avec l'aide de l'État, du ministère de la Culture et de la Fondation du Patrimoine que nous y arriverons.

La révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) occupe un temps de nos travaux communaux et je me réjouis que la commission toute à la tâche ait permis d'avancer rapidement dans ses missions. Aussi l'aboutissement de cette révision pourrait intervenir dans le courant 2025. Même si nous sommes contraints pour la réglementation nouvelle (2012 grenelle de l'environnement, 2014 loi ALUR, 2016 loi NÔTRE, et 2021 loi climat et résilience, plus localement la charte du PNRV, le scot de DLVAgglo), nous nous engageons vers l'ouverture à la construction des secteurs du haut Pauron et du bas de la zone de la combe, offrant de nouvelles possibilités. Car il ne suffit pas d'ouvrir à la construction, il faut aussi régler la question des réseaux secs et humides, de l'alimentation électrique, de la voirie, de la défense incendie.

Sur ce dernier point nous avons par ailleurs d'autres travaux de conformité à effectuer dans le secteur du Castellet.

Nous nous concentrons sur ce que nous pouvons réaliser financièrement en conservant les objectifs du cadre réglementaire en tête, et notre qualité de vie au cœur d'un environnement préservé.

Vous retrouverez dans le bulletin les autres travaux que nous conduisons sur la commune.

Le beau programme concocté par les associations et la municipalité pour cet été me permet de dire que chaque semaine, il se passe quelque chose au village. Du côté des enfants, des boulistes, des plus anciens, de la culture, nous avons une activité soutenue qui est le fruit de l'engagement des bénévoles. C'est pourquoi la commune soutient les associations dans leurs événements, tant financièrement au travers des subventions, qu'humainement par l'aide de nos agents techniques lors des événements mais également par le prêt de matériel.

Alors profitez de tout ce qu'il est possible de faire au village, vous soutiendrez leurs actions, mais aussi leur motivation !

Je vous souhaite un bel été à toutes et tous, dans nos Alpes de haute-Provence, dans ce territoire si riche et où il fait bon vivre.

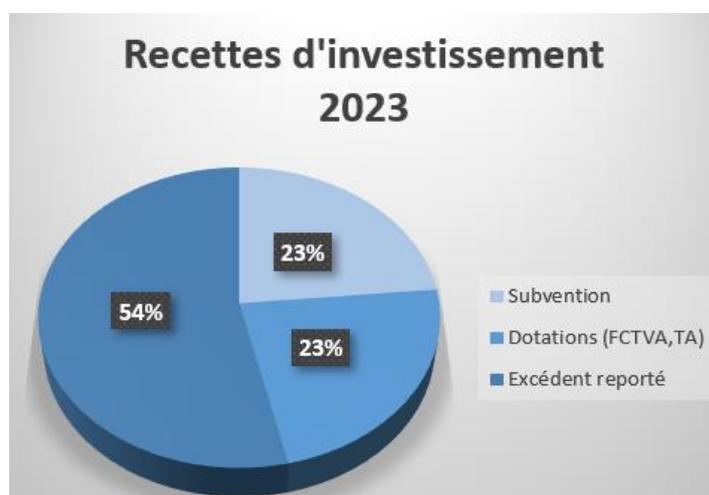
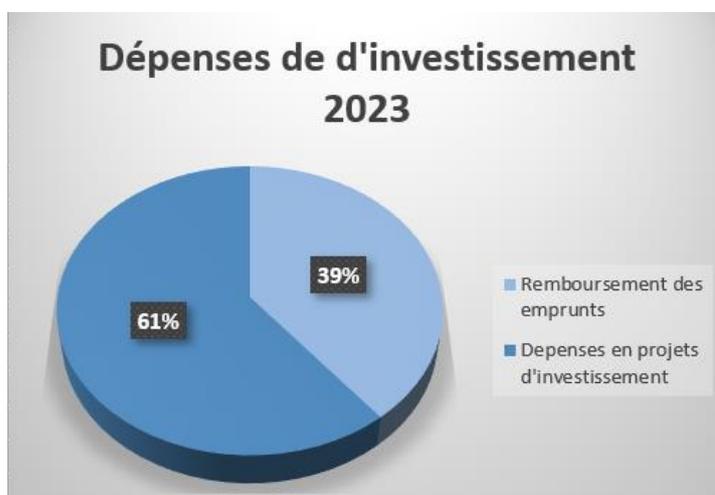
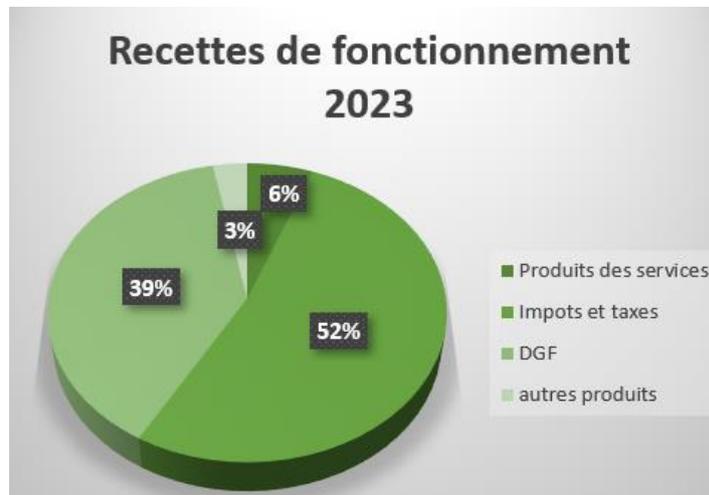
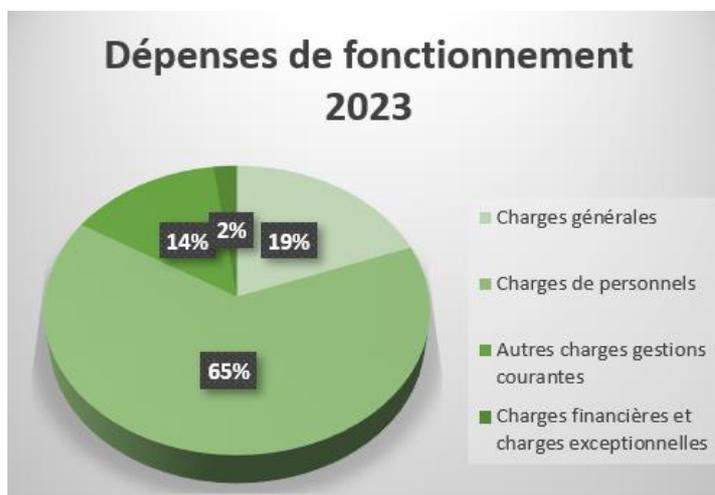
Laurence Dépieds





Le budget communal

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
	2024		2024
Charges générales	152 194,00 €	Produits des services	61 215,00 €
Charges de personnels	411 090,00 €	Impôts et taxes	360 998,00 €
Autres charges gestions courantes	91 880,00 €	DGF	284 295,00 €
Charges financières et charges exceptionnelles	8 197,00 €	autres produits	21 000,00 €
TOTAL	663 361,00 €	TOTAL	727 508,00 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	2024		2024
Remboursement des emprunts	44 060,00 €	Emprunts	
Depenses en projets d'investissement	307 478,00 €	Dotations (FCTVA,TA)	50 161,00 €
TOTAL	351 538,00 €	Excédent reporté	204 921,00 €
		TOTAL	255 082,00 €



Voté le 4 avril 2024, le budget de la commune montre des finances saines, tout en maintenant un niveau d'investissement en lien avec les finances de la commune. Les emprunts anciens vont bientôt se terminer facilitant la capacité d'investissement.

Aménagements et Urbanisme

Les Obligations Légales de Débroussaillage

La commune lance le plan de suivi des Obligations Légales de Débroussaillage.

Les zones concernées seront identifiées avec les services de l'État et les propriétaires informés.

Le débroussaillage et/ou son entretien doivent ensuite être effectués par les propriétaires.

Cette obligation s'applique dans plusieurs situations. Nous reviendrons en détail sur ces cas ainsi que sur le calendrier.

Vous pouvez dès à présent retrouver une plaquette à cet effet en mairie.



Marquage voirie

En parallèle, aux travaux de réfection de la voirie départementale, réalisée par le CDO4, la commune a financé et fait réaliser le marquage au sol dans la traversée du village sur l'axe de la RD952.

PLU, révision

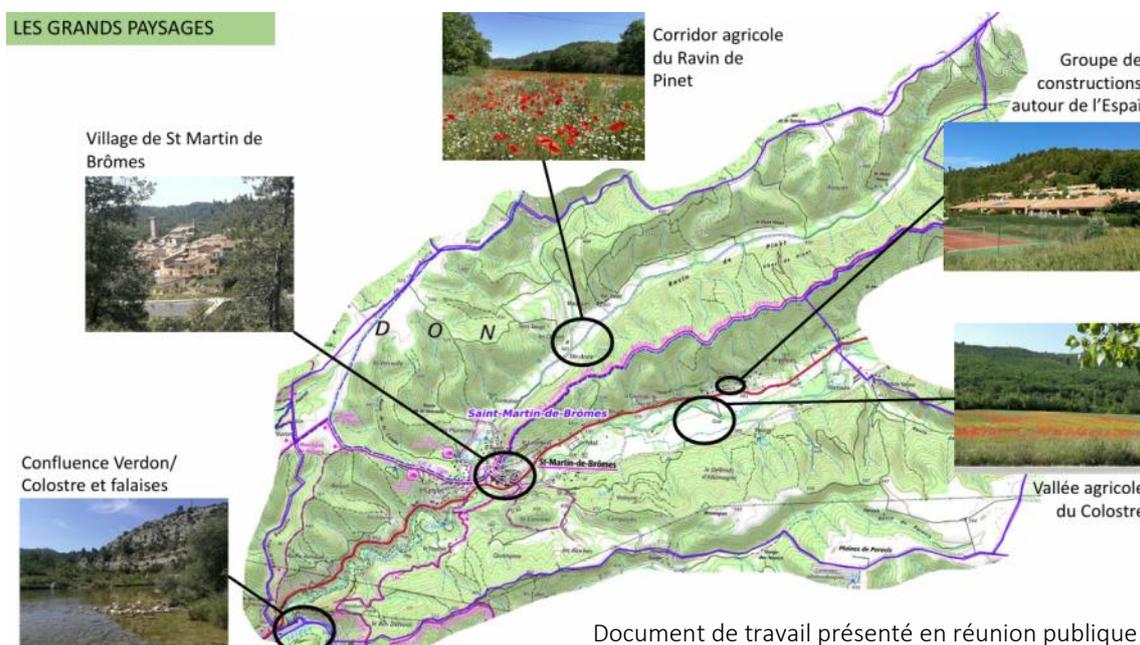
La révision du PLU débutée en 2023 avance dans les délais que nous nous étions fixés, soit un achèvement dans la 2^{ème} moitié de 2025. Le 1^{er} temps d'échanges avec les Personnes Publiques Associées (DDT, Chambre de l'Agriculture, PNRV, Architecte des Bâtiments de France...) s'est déroulé le 16 mai après-midi. La direction générale de ce futur PLU a été validée par les présentes. Un déplacement a été organisé sur certaines zones supposées à évoluer.

Rappelons que de nouvelles réglementations intervenues depuis notre PLU actuel (2007) imposaient une révision.

Seront donc intégrés dans ce futur PLU, les lois, ALUR de 2014, Climat et Résilience de 2021, le SCOT de DLVAgglo (Schéma de cohérence territoriale) depuis 2018, la nouvelle charte du PNRV dès 2024, ELAN depuis 2018 et Montagne II depuis 2016.

Cette révision représente pour la commune un budget important de 40 000€, financé à hauteur de 50% par l'État. Les fonds se débloquant au fur et à mesure des avancées de la révision.

L'équipe communale tient à souligner le travail soutenu et très investi conduit par le cabinet BEGEAT, réalisant pour la commune cette révision. Enfin, ce chantier n'avance qu'avec l'implication des élus.



Document de travail présenté en réunion publique

Tour de l'horloge

Les travaux ont repris après un arrêt dû à des nouveaux calculs de résistance, fort dommageables pour l'issue du retour des habitants à leur domicile.

La société COMTE effectue depuis le début du mois d'avril les travaux de confortement. Les massifs béton, supports des contrefiches ont été réalisés.

Dans l'intervalle de séchage, mais également météo, l'entreprise a effectué les bouchements intérieurs des baies sur tous les étages (points de faiblesse non négligeables). L'apparence extérieure de la tour en reste pour l'heure inchangée. Cependant dans les semaines à venir, les travaux de montage des contrefiches, impacteront grandement notre paysage.

Dans les semaines du 27 mai au 7 juin, les tests de montage en atelier des contrefiches seront effectués. Seront également montées les plaques d'angles sur le monument durant ces semaines. Le paratonnerre sera aussi ré-inplanté.

Pour nous, l'enjeu est de réduire le délai entre la phase 1 de sécurisation et la phase 2 de travaux définitifs. Pour ce faire, nous sommes en attente de la restitution du bâtiment par DLVAgglo qui devrait intervenir en fin d'été.

Cette délibération prise, nous pourrions nous engager dans la phase de confortement définitif.





Aidez-nous à restaurer
La Tour de l'Horloge
de Saint-Martin-de-Brômes

(Alpes-de-Haute-Provence)

Suivi de la collecte en faveur de la tour

A la date du 23 mai, le montant des dons est de 14 828€, soit plus de 74% de notre objectif.

Ils se décomposent de la façon suivante :

49 Saint-Martinois ont donné 7353€, soit un don moyen de 150,06€

49 personnes extérieures à la commune ont versé 6225€. Le montant du don moyen est de 127,04€ .

8 anonymes ont versé 1000€, pour don moyen de 125€.

1 commune, Simiane la Ronde, s'est montrée solidaire et nous a généreusement offert 1000€

Le montant moyen des dons est de 138,58€.

Un grand merci à toutes et tous pour votre immense générosité, pour votre solidarité.

Nous nous rapprochons lentement mais sûrement de l'objectif de 20000€. Mais on peut aussi le dépasser....

Pour cela, rien de plus simple :

Vous pouvez soit, flasher le QR code et vous arrivez directement sur la page consacrée à la collecte de la tour ; soit suivre le lien suivant : <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/tour-de-lhorloge-a-saint-martin-de-bromes>. Enfin, l'adresser par courrier, avec le bulletin ci-dessus avec la mention « fondation du patrimoine, la tour de l'horloge à St Martin, à la mairie qui le transmettra.

Ces dons sont défiscalisés à hauteur de 66%. Et si vous avez déjà bénéficié d'une réduction d'impôts en 2023, vous pouvez à nouveau en bénéficier pour 2024.

Merci d'avance

▶ Bulletin de don

▶ **Oui, je fais un don pour aider la restauration de la Tour de l'Horloge à Saint-Martin-de-Brômes**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/87822
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
la Tour de l'Horloge à Saint-Martin-de-Brômes

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

▶ **Je bénéficie d'une réduction d'impôt**

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 76% du don dans la limite de 60 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 6% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre

LES TRAVAUX

Sur la place

Un jeune platane a été planté sur la place du village. Afin d'améliorer cette implantation, Yves Aillaud, adjoint aux travaux, a confectionné un banc tour d'arbre. Il est déjà installé et en attente de traitement des parois. Celles-ci seront réalisées par un enduit.



Communication

L'agenda culturel de DLV Agglo



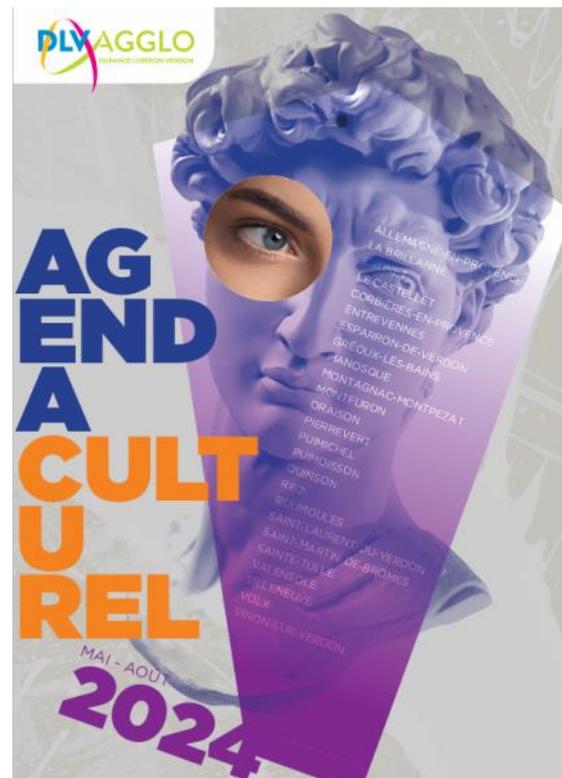
Apportez votre curiosité, nous fournissons de quoi la cultiver ! Chaque jour la culture anime et fait vibrer le territoire de Durance Luberon Verdon Agglomération.

Les médiathèques, les théâtres, les musées de l'Agglomération, ainsi que les acteurs et les associations culturelles qu'elle soutient, vous proposent une programmation diversifiée, accessible à tous et de grande qualité, venant révéler le foisonnement et la richesse artistique et culturelle de notre territoire. Retrouvez dans cet agenda les expositions, les spectacles, les conférences, les concerts, les festivals que vous ont concocté professionnels et bénévoles du secteur culturel, avec la passion et l'énergie qui les définissent.

Une partie de cet agenda culturel est également consacrée au jeune public ! Entièrement gratuit, l'agenda est disponible dans tous les lieux culturels de notre territoire (théâtres, médiathèques, écoles de musique, Centre Giono, Centre Carzou), mais également dans les 25 mairies de l'Agglomération, les offices de tourisme, les commerces ou encore sur dlva.fr. En bref, c'est le compagnon indispensable pour un quotidien riche de découvertes culturelles !

Attention, un nouvel agenda paraît tous les quatre mois,

Restez à l'affût !



Horaires d'ouverture de la Poste communale



Myriam, agent à la poste de Saint-Martin-de-Brômes vous accueille tous les jours du lundi au vendredi.

Lundi mardi et mercredi de 8h30 à 11h30
Et
Jeudi et vendredi de 14h à 17h

L'agenda Des festivités

de l'été

Dimanche 16 juin



Commémoration du vallon des Bayles, 10h30

Rdv place de la libération, discours et départ du cortège vers le vallon. C'était il y a 80 ans ...

Mardi 25 juin



Festival Poésie et chansons, 21h

"Gens du Québec" par Céline faucher, chanteuse canadienne, Cour de l'ancienne école, 15 €

Association Poètes des Hautes Terres

Mardi 2 juillet

Pique-Nique au bord du Colostre, 12h

et jeux, près du Colostre, inscription au 06 86 34 20 12/04 92 77 62 16
Organisation Les Amis du Colostre

Vendredi 5 juillet

Les Vendredis de Saint-Martin, 18h30

« Saint-Martin-de-Brômes des années 80 à nos jours », par J-P Boyer et J-L Martin, gratuit

Organisé par le CASC



Comité des Fêtes

Samedi 6 juillet

Soirée grillades, 20h

Place de la libération, sur inscriptions

Dimanche 14 juillet

Brocante de 7h à 17h

Place de la libération

Organisation et inscription Mairie

Dimanche 14 juillet

Soupe au pistou, 20h

Place de la libération, tarif à définir

Sur inscriptions au : 06 86 34 20 12 – 04 92 77 62 16

Les Amis du Colostre

Du mercredi 24
au Dimanche 28
juillet

3^{ème} festival « L'été côté cour » 21h

Théâtre, chaque soir, Payant, - de 12 ans gratuit. Programme sur le site internet de la commune et sur la page facebook du CASC, Réservation au 07 68 56 91 46. Cour de l'ancienne école

Organisé par le CASC

Du vendredi 3 au
Dimanche 5 mai

**13^{ème} festival du manteau de Brômes
Théâtre, vendredi et samedi 21h, dimanche 16h**

Salle polyvalente Payant / Réservation au 07 68 56 91 46

Organisé par le CASC

Mercredi 8 mai

Commémoration, 10h30 Rdv place de la libération, cortège jusqu'au monument aux morts du cimetière.

Mercredi 15 mai

Réunion publique sur la révision du PLU communal, 18h, salle polyvalente

Vendredi 7 juin

Les Vendredis de Saint-Martin, 18h30

Le Verdon à Gréoux-les-Bains hier et aujourd'hui
Par Alain Matheron, gratuit

Organisé par le CASC

Vendredi 7 juin

Kermesse de l'école, programme à venir

Organisée par L'APE

Samedi 8 juin



Journée de l'environnement rdv 9h : Accueil café, Ramassage des déchets, avec l'ambassadrice du tri et du Maître composteur de DLV Agglo, suivi d'un Apéritif dinatoire, Gratuit, rdv maison des associations

Organisée par la municipalité

Samedi 8 juin

Visite guidée du village, 11h durée 1h, gratuit, rdv maison des associations

Organisée par la municipalité

Vendredi 14 juin

Fête de l'école, cour de l'école, après-midi, découverte de la fresque réalisée par les enfants.

Organisée par l'école

Samedi 15 juin

Trilogie bouliste en souvenir de Raymond Robert, à partir de 9h30, Programme accueil café, 10h lyonnaise, 12h repas en commun, 14h pétanque, 16h jeu provençal. Inscription obligatoire auprès de Michel

Organisation Boules Saint-Martinoise

Samedi 15 juin



Conférence « la tour de l'Horloge : premiers résultats archéologiques », 17h, Par Vincent Buccio, Service Départemental d'Archéologie des A-H-P. Gratuit, salle polyvalente

Organisée par la municipalité

Samedi 3 août

Concert des estivales, 21h

Place de la libération, Gratuit

Organisation DLV Agglo

Du jeudi 8 au
Dimanche 11
août

Fête du village

Jeu 8 août 21h30 soirée grillades avec DJ JMG

Vendredi 9 août 21h30 : DJ NERIK

Samedi 10 août 22h : Bal avec LUXURY ORCHESTRE

Dimanche 11 août 12h : Aïoli, inscriptions obligatoires Loto

Programme des boules à venir

Attractions foraines ...

Organisation Comité des Fêtes



Visites guidées du village avec l'Association Saint-Martin-de-Brômes Mémoires et Patrimoine

- 11 mai
- 25 mai
- 15 juin
- 29 juin
- 13 juillet
- 27 juillet
- 17 Aout
- 31 Aout
- 14 septembre



Gratuit, Réservations vivement conseillées : 06 18 68 31 47
smdb.memoireetpatrimoine@yahoo.fr

Samedi 21 et
Dimanche 22
septembre

Journées du Patrimoine, 15h

Visite guidée du village. Gratuit

Organisées par l'Association Mémoires et Patrimoine



*Merci à nos associations et leurs équipes de bénévoles !
Qui œuvrent toute l'année pour nous proposer des activités et animations, des plus petits au plus grands.*

CONFÉRENCE

SAINT-MARTIN-DE-BROMES

Journées de l'archéologie



Samedi 15
juin 17h

La tour de
l'horloge
1^{ers} résultats
archéologiques

Vincent Buccio

Service Départemental d'Archéologie des Alpes de Haute-Provence

Salle polyvalente Conférence Gratuite



Devoir de mémoire Commémoration du 8 mai 2024

Ce mercredi 8 mai, une 30^{aine} de Saint-Martinoises et Saint-Martinois se sont réunis pour commémorer la fin de la 2^{ème} guerre mondiale, accompagnés du corps des sapeurs-pompiers et du major de gendarmerie de Gréoux-Valensole.

Un 1^{er} rendez-vous a eu lieu sur la place de la Libération, à 10h30. Puis sous la conduite de Franck Duplouy, notre porte drapeau, le cortège s'est dirigé vers le cimetière et le monument aux morts.

Laurence Dépieds, entourée de membres du conseil municipal a donné lecture du message du ministre.

Elle a ensuite appelé Colyne Amaurin, 11 ans pour déposer la gerbe en hommage aux soldats morts au combat et fait observer une minute de silence.

Colyne a enfin lu les noms de victimes du village.

Ce fut un moment très émouvant.

Jean-Michel Bouge



Démonstration d'un four solaire

Le 8 juin dans le cadre de la journée de l'environnement

Alain Knorr vous propose une démonstration de son four solaire. Rendez-vous jardin de la maison des associations à partir de 9h



Commémoration du 16 juin

Nous vous donnons rendez-vous à 10h30 place de la libération pour commémorer le massacre des 15 jeunes assassinés le 16 juin 1944 au Vallon des Bayles



Journée de l'environnement

Rendez-vous à 9h à la maison des associations

9h15-10h30 : ramassage des déchets

11h : visite guidée du village

12h30 : apéritif dinatoire dans le jardin de la maison des associations

En présence du maître composteur de DLVAgglo



Exposition

Pour les 80 ans du massacre du vallon des Bayles, une exposition sera présentée dans la salle polyvalente **La répression allemande dans les Basses-Alpes.**

**De l'occupation à la libération,
Septembre 1943-août 1944**

Samedi 15 juin de 10h à 12h et de 15h à 17h

Dimanche 16 juin de 15h à 18h

Exposition réalisée par les archives départementales des AHP

Jeunesse, école et petite enfance

Ecole et commune Le CME ! Conseil Municipal des Enfants



S'initier à la démocratie locale, découvrir le fonctionnement d'une mairie et d'un conseil municipal, se responsabiliser et gagner en autonomie, concevoir et mettre en œuvre des projets d'intérêt général en lien avec les acteurs locaux (élus adultes, services municipaux, associations...), tels sont les objectifs du CME.

L'équipe municipale de Saint-Martin-de-Bromes, désireuse de rendre ses jeunes citoyens acteurs de leur avenir a souhaité mettre en place un Conseil Municipal des Enfants (CME).

Après une visite le 13 mai dernier et une explication du fonctionnement de la Mairie, les enfants de l'école primaire en classe de CM1 et CM2 ont été ravis d'apprendre la nouvelle !

Plusieurs d'entre eux sont prêts à s'investir et devenir Conseiller Municipal des Enfants pour un mandat d'un an renouvelable.

Jean-Christophe PETRIGNY (1^{er} Adjoint au Maire) et Valérie AMAURIN (Conseillère municipale) sont référents à la mise en place du CME et assurent l'accompagnement des futurs jeunes durant leur mandat. Vous pouvez les contacter à l'adresse suivante :

chevalliervalerie114@hotmail.fr

Valérie Chevallier
Conseillère municipale

A la crèche



Dans nos beaux locaux rénovés cet été, nous avons pu accueillir depuis septembre, 6 nouveaux bébés de Saint-Martin-de-Brômes et d'Esparron qui ont rejoint leurs

4 petits copains encore trop jeunes pour l'école. Tous se sont adaptés et passent des moments enrichissants pour leur développement. Enfin les beaux jours arrivent, et les petits diabolins de la crèche du village se réjouissent de pouvoir pleinement profiter de notre agréable jardin ombragé.

Les premières années de la vie forment les fondements du rapport à soi, à l'autre et au Monde. C'est pourquoi il nous paraît essentiel que l'enfant soit habitué dès son plus jeune âge et dès que le temps le permet à passer du temps à l'extérieur, et valoriser ses explorations en plein air. La crèche a donc un rôle essentiel dans l'éveil à la nature qui sera vécu par l'enfant et qui le poussera, nous l'espérons, à la respecter. A l'occasion de sorties répétées à la fois dans le village, dans la colline

autour de la crèche, et de notre jardin, nous accompagnons l'enfant dans ses explorations, ses observations et par le langage, essayons de l'aider à enrichir sa relation au monde vivant : Observer les oiseaux, les fourmis qui transportent les miettes du goûter, le vent qui fait bouger les feuilles des arbres....

Tout est propice à commentaires et explications, et tient une part fondamentale dans les activités des enfants.

L'équipe de la crèche



À l'école

Quelques nouvelles de l'école

Les enseignants remercient grandement la mairie et l'Association des Parents d'Élèves qui ont permis l'achat de 4 nouveaux ordinateurs portables ainsi que d'un rétroprojecteur.

L'art dans l'école

Les élèves ont pu découvrir les œuvres de l'artiste Jean Duranel, grâce à des œuvres confiées à Mr Darnaud le temps d'une exposition dans la troisième classe. Un travail artistique est en cours avec les CE2-CM1-CM2, mené par Mr Darnaud et les œuvres des enfants seront bientôt exposées.

L'ensemble des élèves de l'école préparent une peinture murale qui égayera la cour, avec l'aide d'une conseillère pédagogique.

Leur œuvre sera dévoilée le 14 juin à l'occasion d'une petite exposition de tous leurs travaux préparatoires avec quelques chansons pour accueillir les invités.

Travail avec le Parc Naturel Régional du Verdon

Un projet est en cours dans la classe des grands. Le Parc Naturel Régional du Verdon finance 3 journées d'intervention d'une guide de pays : Geneviève Vallart de Boisgelin afin de sensibiliser les enfants sur l'eau dans leur village. Histoire du Colostre, observations sur site, réalisation de maquettes pour comprendre tous les enjeux des aménagements d'un bassin versant...

Les sorties

Les dons de l'Association des Parents d'Élèves vont permettre l'organisation d'une sortie à la journée pour la classe des PS/GS/CP/CE1 et la réalisation d'une classe verte de 3 jours pour la classe des CE2/CM1/CM2.

Afin de minimiser au maximum le coût de cette classe verte, un financement participatif sera bientôt ouvert sur le site « La trousse à projets ». Notre projet se nomme « Découvrir le milieu montagnard ».

La direction de l'école



Le Comité syndical du Parc a approuvé la dernière version de sa Charte, à la suite d'ajustements demandés par l'État. Ce document va être maintenant soumis au vote des 59 communes du périmètre d'étude, ainsi qu'aux 2 villes portes, aux intercommunalités et départements concernés.

Pourquoi une nouvelle Charte pour le Parc Qu'est-ce qu'un Parc ?

C'est un territoire rural remarquable qui a 5 missions inscrites au code de l'environnement.

- 1-Protéger les paysages.
- 2-Contribuer à l'aménagement du territoire.
- 3-Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie.
- 4-Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public.
- 5-Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche. Et développer de manière harmonieuse le territoire du Parc.

Qu'est-ce qu'une Charte ?

C'est la formalisation du projet construit collectivement pour protéger et développer de manière harmonieuse le territoire du Parc.

La Charte contient des objectifs adaptés au territoire. Elle est valable 15 ans. Elle est construite par les acteurs et les élus du territoire

Les collectivités signataires de la Charte s'engagent à la respecter. Chaque collectivité est libre d'adhérer ou non à la Charte. C'est une démarche volontaire. Elle est de la responsabilité de la Région et est approuvée par Décret du 1^{er} Ministre.

Réécrire la Charte c'est :

- La garantie d'avoir un projet toujours adapté à son territoire.
- L'opportunité de remettre les sujets sur la table pour trouver collectivement les meilleures réponses à apporter.
- L'occasion de réinterroger le périmètre du Parc cet d'intégrer de nouvelles communes volontaires.
- Indispensable pour garder le label Parc.

La stratégie de la 3^{ème} Charte (la 1^{ère} en 1997 – la 2^{ème} en 2008) s'articule en 3 grandes ambitions :

- Faire face collectivement aux bouleversements climatiques et sociaux.
- Gérer de manière concertée « nos biens communs ».
- Viser un développement équilibré du territoire.



La Charte, c'est une démarche de qualité pour le territoire, qui définit des objectifs ambitieux. C'est une dynamique collective qui permet de mettre en lien les différents acteurs et habitants du territoire. C'est la recherche de nouvelles relations entre homme et nature d'un juste équilibre entre développement et préservation des patrimoines en visant l'intérêt général.

Pour en savoir plus : www.parcduverdon.fr

Lucie Gossmann – Nicole Pianetti – Alain Knorr

Délégués au Parc du Verdon



La forêt, 2^{ème} partie

Pour faire suite à la partie « état des lieux statistiques », quelques réflexions synthétisées :

Dans le renouvellement de nos forêts, nous pouvons associer des essences d'arbres qui fonctionnent bien ensemble : Pin d'Alep, chêne vert par exemple. Ils n'utilisent pas l'eau au même moment, le pin en début de sécheresse se conduit comme un dromadaire qui s'abreuve, le chêne dégustera plus tard ; le pin prélève l'eau en surface, le chêne en profondeur.

Nous pouvons mêler dans une plantation des graines provenant de lieux exposés au soleil différemment. Une graine prélevée à l'adret de nos régions poussera plus facilement en ubac dans une zone plus au nord qui subit les sécheresses, et pour une replantation diversifiée, il est possible de bénéficier de subventions allouées par l'État ou la région, mais à nous de nous associer pour l'appliquer.

Le mélange de plantations peut également permettre à une espèce à croissance plus rapide de protéger le plan d'une autre espèce plus lente à pousser.

Toutefois un problème se pose : le tiers de la surface forestière est considéré en inconfort climatique. La baisse des précipitations ralentit le renouvellement

car l'arbre stocke comme il respire. Son épuisement est à l'origine du ralentissement de sa capacité de séquestration du CO². En dix ans cette capacité a été divisée par 2. Mais les décideurs ne prennent pas en compte la forêt dans la régulation du climat. Et nous sommes aussi des décideurs dans nos choix personnels. La forêt est source d'émission de CO² quand elle est détruite, dégradée, brûlée. C'est aussi un piège à CO² quand elle pousse et en plus grande quantité quand elle est jeune, un peu comme les hommes dont les quantités de nourriture nécessaires s'amenuisent avec l'âge (pour ne pas faire d'égoïsme nous suivons la nature dont il paraît que nous faisons partie).

Mieux protéger nos bois pourrait aussi contribuer au tiers des efforts d'atténuation de production de carbone requis pour 2030. Les arbres ont aussi un rôle dans le transfert de chaleur et d'humidité entre la surface et l'atmosphère de la Terre (phénomène d'évapotranspiration). Le couvert de la forêt affecte nous.

Également la vitesse du vent et des turbulences qui éloignent la chaleur et l'humidité de la Terre.

Du fait de la sécheresse constatée au cours de ces dernières années, les arbres transpirent comme Les feuillus s'autoprotègent en faisant redescendre la sève, ils ferment leurs stomates (pores situées à la surface de la feuille) pour éviter que leur eau s'évapore. Par contre les résineux continuent de pomper jusqu'à dépérir par manque d'eau.

Le stress hydrique qui en résulte provoque ce dépérissement pendant plusieurs années et certains sujets ne s'en remettent pas. D'après le GIEC (1), le manque d'eau est la principale source de vulnérabilité généralisée des forêts : la croissance diminue, son état phytosanitaire se dégrade, elles sont plus sensibles aux bio-agresseurs.

En cas d'incendies, tous les feuillus brûlent mais repoussent aux premières pluies par des rejets, les résineux eux meurent, c'est leur banque de graines contenues dans l'humus qui vont germer pour donner une nouvelle forêt.

La multiplication d'incendies, le manque de pluies ou la sécheresse peuvent éradiquer cette banque.

Autre effet de la forêt, les arbres stabilisent les sols avec leur système racinaire. Sans arbre l'eau n'est plus absorbée, les sols sont ravinés, l'humus disparaît, des embâcles d'arbres morts se forment. En cas de pluie une coulée de boue peut être libérée, un glissement peut se produire. A contrario, si la forêt s'étend et, surtout si les résineux dominent, ces arbres véritables pompes absorbent l'eau, inconvenient, cette eau ne parvient plus aux nappes phréatiques ou souterraines.

Nous sommes devant un problème d'équilibre et de bon sens.

Par ailleurs, nos archives font savoir, et la plupart de nous les oublient, que les inondations du Colostre aux siècles derniers sont dues avant tout à la déforestation de nos collines. Au cours de pluies torrentielles d'été, l'eau ruisselle facilement pour former des écoulements dans les ruisseaux se traduisant par des inondations dans nos plaines, auxquelles s'ajoute actuellement l'artificialisation des sols (béton et bitume de nos constructions, terrasses, parkings et autres surfaces commerciales). Les préfets de l'époque devront prendre des dispositions, par exemple, en procédant à la plantation de pins noirs d'Autriche sur nos montagnes pour éviter le ruissellement et les éboulements ou, l'interdiction de tenir des chèvres dans les Basses Alpes (arrêté du 15 Germinal An IX), débroussailleuses hors pair, y compris sur les arbustes qui auraient pu constituer nos forêts. Depuis ces époques et en particulier depuis 1964, les forestiers ONF(2) de la DFCI (3) luttent pour la préservation du patrimoine forestier, sa mise en valeur, la protection contre les risques naturels,



la valorisation de la ressource. Les privés peuvent eux se rapprocher et se faire conseiller par des organisations comme le CNPF (4).

Les études actuelles du comportement forestier sont lancées vers des espèces testées pour résister au changement climatique comme le cormier (sorbier domestique), le merisier (ancêtre du cerisier), le sapin de Céphalonie, le cèdre de l'Atlas, le pin de Turquie ou le Chêne zéen (chêne qui est sans doute zen pour n'accepter que 13 cm d'eau dans toute une période estivale). Le pin maritime dont un îlot est présent dans notre commune sur le lieu-dit Basset est adapté à la sécheresse, mais craint le gel excessif. Parmi ces études, une où le pin maritime est entouré de feuillus pour éviter un ravageur, le nématode du pin; une autre sur le chêne constate que sa pousse doit être protégée d'un 1^{er} couvert pour s'affirmer, on devrait ainsi en cas de coupe laisser des arbres adultes pour assurer cette couverture et proscrire les coupes rases.

Aux fins de protection de notre nature, il faut aussi réintroduire des zones humides. Après des siècles d'assèchement, nous devons les rétablir pour assurer notre biodiversité. Et le réchauffement doit nous obliger à une diversification des espèces sur une parcelle.

Une liste des zones humides sera présente sur le futur PLU et en Préfecture. Ces zones suivent des réglementations et des interdictions précises.

La partie législative et réglementaire ne sera pas abordée ici toutefois sachez que couper du bois (pour ne parler que du bois) sans autorisation du propriétaire est un vol. Que pour certains propriétaires et certaines coupes, il faut avec autorisation préfectorale préalable. Le contrevenant est passible de 60 000€ d'amendes par hectare. Enfin que les Obligations Légales de Débroussaillage doivent être suivies.

Le maire devant surveiller toutes coupes sur sa commune ainsi que les OLD.

Mais surtout, il faut réfléchir sur le bien-être de la nature avant le bien-être individuel ou capitaliste et rester raisonnable dans ses décisions.

(1)GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

(2)ONF : Office National des Forêts sous tutelle du Ministère de l'Agriculture chargé des forêts publiques

(3)DFCI : Défense de la forêt contre l'incendie

(4)CNPF : non pas le Conseil National de la formation professionnelle ou du patronat français, mais de la propriété forestière.

Alain Décanis,
Adjoint
Délégué Massifs forestiers de DLVAgglo



Conseils et recommandations pour vos randonnées

A pied, à vélo, VTT ou cheval, sur sentier ou sur route, protégeons tous ensemble les richesses des espaces naturels en suivant quelques règles élémentaires du visiteur responsable.

Un jour de sentier, huit jours de santé !

Jamais je ne néglige la préparation de mon itinéraire. Je m'assure des conditions météo avant de partir. J'utilise un équipement adapté et en bon état. Je pars avec une quantité d'eau suffisante, un minimum de vivres, une trousse de premier secours et un téléphone portable pour déclencher les secours (112 ou 18).

Le feu est l'ennemi de la forêt... et du randonneur !

Je ne fume pas en forêt et n'y allume pas de feu.

L'été, l'accès aux massifs est réglementé !

Chaque année, pendant l'été, l'accès à certains massifs forestiers est réglementé en fonction des conditions météorologiques et du risque incendie. Balades, randonnées, mais aussi circulation et stationnement des véhicules sont limités ou interdits selon les arrêtés préfectoraux en vigueur dans chaque département.

Je me gare sur les parkings... comme en ville !

Je n'entre pas les secours éventuels, ni le travail des agriculteurs, exploitants forestiers et autres.

En balade, je ne sors pas des sentiers battus !

J'évite ainsi le piétinement des cultures, des plantes et des insectes.

On me laisse passer : alors je respecte les propriétés !

Je respecte l'état des sentiers, je reste sur le bon tracé. Je suis en priorité les itinéraires balisés et autorisés, je respecte les propriétés privées. Je referme les portillons des clôtures après mon passage. Je suis toujours courtis avec les autres usagers et les propriétaires des lieux.

Zone pastorale = chien de protection !

Je ne traverse jamais un troupeau, je le contourne largement. Face au chien de protection, je m'arrête le temps qu'il m'identifie, je ne le caresse pas ni le menace.

Mon chien en laisse !

Faune sauvage sans stress et troupeaux apaisés.

Un détritrus est à sa place dans une poubelle !

Je trie mes déchets dans les conteneurs appropriés.

Les animaux ont des oreilles... alors chut !

Une bête effrayée peut abandonner son petit...

J'évite la cueillette des plantes sauvages.

Je préserve ainsi les espèces réglementairement protégées.

Non je ne vole pas les minéraux et les fossiles.

Je les laisse à terre !

Pierre sèche ébrannée = mort de l'édifice assurée !

Je préserve les ouvrages témoins de notre passé.

La chasse : loisir traditionnel dans les campagnes.

Dès le début de l'automne, je suis attentif aux battues !

Moto, quad, 4x4 : pas de hors-piste !

Je roule uniquement sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Je veille, je participe

Je signale les anomalies que je peux rencontrer en chemin : erreur de balisage, panneau défectueux, pollution, besoin de sécurisation, conflit d'usages...

Je filme mais dans les règles de l'art !

Je me renseigne au préalable de mon projet de réalisation de film auprès des acteurs locaux, des communes, du Parc concernées ou bien encore de l'Office National des Forêts, sur les obligations réglementaires, les contraintes de survol de drone, les possibilités de tournage sur les passages privés, etc.

Je débroussaille et je préserve mon patrimoine !

Si je débroussaille en chemin et si j'œuvre volontiers pour une meilleure qualité des sentiers, je n'ouvre pas de nouvelles traces dans des secteurs sauvages ni ne multiplie le maillage de sentiers sur des zones déjà fortement fréquentées. Je ne réouvre pas non plus d'anciens chemins ni ne balise d'itinéraires sans avis favorable des départements, communes, Parc, Office National des Forêts ou encore des propriétaires.

Chiens de protection des troupeaux

Certaines randonnées traversent des pelouses, prairies, garrigues ou bois pâturés par des troupeaux, parfois aux abords des villages. Les brebis sont gardées par des chiens de berger et défendues contre les prédateurs par des chiens de protection des troupeaux. Ces gros chiens travaillent en parallèle des chiens de berger (ou de conduite), qui sont plus petits et exécutent les ordres donnés à la voix par le berger pour guider les bêtes. Les chiens de protection sont dressés pour agir en autonomie, sans intervention humaine, et travaillent souvent en groupe. Ils se déplacent beaucoup et ne sont pas guidés à la voix par le berger, qui généralement n'en est pas le propriétaire, ces gros chiens appartenant aux éleveurs qui possèdent le troupeau.

Tous les chiens de protection sont impressionnants. Il en existe plusieurs races (6 principales en France). Leur rôle est de dissuader tout intrus de s'approcher du troupeau, et de faire barrage si nécessaire. Ils viennent systématiquement à la rencontre des visiteurs en aboyant, afin de matérialiser un périmètre de sécurité autour du troupeau. Ils vont effectuer un « contrôle » de quelques minutes en s'approchant de vous, afin d'évaluer si vous représentez une menace. Il est donc préconisé aux randonneurs de ne jamais traverser un troupeau mais de le contourner largement. En présence de chiens de protection venus à ma rencontre, je ne les caresse pas ni ne les menace. Je m'arrête, puis j'attends patiemment la fin du "contrôle" avant de reprendre calmement mon chemin en contournant le plus possible le troupeau. Si un chien est trop entreprenant, j'intercale un objet entre moi et lui, sans geste brusque, pour faire tampon (sac à dos, veste, chapeau, vélo...). De préférence, ne pas emmener son chien et, sinon, bien le tenir en laisse.

À vélo ou à VTT, je m'arrête, je descends de mon vélo, puis j'attends patiemment la fin du "contrôle". Le déplacement rapide, le bruit des roulements et de la chaîne énervent les chiens.

Je repars donc calmement en poussant mon vélo et en contournant le plus possible le troupeau.





Culture Tourisme

Des visites guidées du village

Le village a été labellisé « village et cité de caractère » pour la beauté de son site, la richesse de son patrimoine, pour l'activisme de ses associations...

Mais sa richesse patrimoniale reste encore trop méconnue. C'est pourquoi nous avons décidé de les montrer, en nous appuyant sur « la balade amoureuse du renard pelotonné ».

Ces visites auront lieu à peu près tous les 15 jours, les samedis après-midi (en fonction des disponibilités des guides. Ceux-ci sont bien sur bénévoles.

Elles seront gratuites, ouvertes à toutes et à tous. Le guide n'oubliera pas la phrase traditionnelle : « Ne m'oubliez pas ! ». L'argent recueilli sera reversé à l'association « Saint-Martin de Brômes, mémoire et patrimoine » pour cofinancer les travaux de la tour.

Ils en profiteront pour vendre les guides touristiques et les magnets.

L'information sera faite sur le site de la mairie où une nouvelle page sera créée pour les annoncer, sur les différents groupes facebook du village, mais surtout sur le site de l'office du tourisme et des congrès du pays de Manosque. Il alimente en cascade une multitude de sites qui peuvent nous apporter de nombreux clients. Nous visons également les curistes qui cherchent une distraction sympathique et peu onéreuse.

Rencontre avec l'office du tourisme et des congrès du pays de Manosque

Le 27 février, Lucie Gossmann et Jean-Michel Bouge ont rencontré les responsables de l'office du tourisme pour faire le point avec eux.

Selon l'OT, en 2023, le village a enregistré 14516 nuitées pour une recette de 13004,23€. Un peu moins qu'en 2022. On recense officiellement 43 hébergements : 26 actifs et 17 inactifs. Une grosse majorité passe par les opérateurs numériques. La taxe de séjour représente 6340,47€, ce qui est loin d'être négligeable. Toutes les nuitées ne sont pas déclarées, ce qui occasionne une perte de recettes pour la commune, mais aussi un risque pour la sécurité des touristes en cas d'incident grave.

L'office nous annonce la création des « écobalades ». Il suffira d'apposer un QR code à côté des monuments pour avoir un exposé sur ce monument, écrit ou oral, photos... sur son smartphone. Pratique quand c'est fermé. Nous pensons au musée et à l'église... Nous avons candidaté.

Ils nous ont présenté « les fiches balades » : Réalisées par l'OT, elles sont adaptées selon les âges, pour les familles. Pour mettre dans les écoles, et donner aux vacanciers. Elles sont disponibles à l'office de tourisme.

Au passage, la direction nous a informé du remboursement par l'OTC de la cotisation Villages et Cités de Caractères pour l'année 2024.

Balade amoureuse du renard pelotonné

Édition d'un guide historico-touristique du village

Il nous arrive souvent de croiser des touristes dans les rues du village, à la recherche des curiosités du village.

S'ils ne rencontrent pas de difficultés particulières pour trouver la tour ou l'église, les choses se compliquent pour trouver les autres curiosités du village : Les croix de communion et du jubilé, le lavoir, les linteaux de la rue Grande...

Nous étions plusieurs à posséder des éléments sur l'histoire du village, sur ses monuments. Nous avons eu l'idée de tout rassembler en un seul document intitulé « Balade amoureuse du renard pelotonné ». Balade car il propose un circuit dans les rues du village

Amoureuse, car nous aimons notre village

Le renard pelotonné est une expression de Jean Giono pour décrire notre village.

Le titre peut étonner, mais c'est un élément d'accroche du lecteur, du visiteur..

Après des semaines de travail acharné, de recherches historiques, d'écriture, de recherches d'illustrations, de relectures, de corrections, ce guide est enfin terminé.

Il est mis en vente au prix de 6€ au profit de l'association « Saint-Martin de Brômes, mémoire et patrimoine ». Les recettes sont destinées à cofinancer les travaux de la tour.

Vous pouvez le commander : smdb.memoireetpatrimoine@yahoo.fr ou auprès d'un responsable de l'association. (joindre le visuel de la couverture)

Le magnet de la tour

Il est enfin prêt...

Il est destiné à décorer la porte de vos réfrigérateurs, congélateurs...

Il est mis en vente au prix de 5€ au profit de l'association « Saint-Martin de Brômes, mémoires et patrimoine ». Les recettes sont destinées à cofinancer les travaux de la tour.

Disponible en mairie ou vous pouvez le commander : smdb.memoireetpatrimoine@yahoo.fr ou auprès d'un membre de l'association.





Culture Tourisme suite...

Les charbonnières de Haute-Provence

Alors que le pétrole n'avait pas encore fait son apparition, des femmes et des hommes exploitaient en famille les meules forestières. Pour cela, ils vivaient plusieurs mois de l'année dans les collines pour fabriquer ce charbon de bois dont la vente leur permettait de vivre.

Vers 1896, une pièce de vingt francs en poche et une

balance dont le levier lui servait de bâton, mon arrière-grand-père maternel, Joseph part d'Italie avec son frère Michel. De collines en charbonnières, ils s'arrêtent à Saint-Martin-de-Brômes où ils vont travailler jour et nuit, vendent leur

charbon et amassent une belle cagnotte avant de rentrer au pays retrouver leur promise. C'est ainsi que Joseph et Catherine s'installent au village. Ils vont travailler tous les deux, dormant dans une cabane. Et puis arrivera le premier bébé, Émile en 1902, Maurice en 1907, ma grand-mère Angèle en 1909, Auguste en 1911, Germain en 1913 et enfin Gabriel en 1916. Une belle famille, solidaire et travailleuse.

Voici donc l'histoire de ces meules forestières que ma grand-mère Angèle et son grand frère Maurice m'ont racontée il y a bien longtemps.

L'emplacement de la meule, une étape importante.

L'emplacement de la meule était une étape primordiale. Joseph déterminait scientifiquement l'emplacement de la faulde, l'aire où il édifierait la meule. La nature du sol ayant une influence sensible sur le rendement de la carbonisation, il le choisissait léger, friable et sec, mais non argileux. Parfois il utilisait l'emplacement d'une ancienne meule en récupérant la terre cuite pour constituer la nouvelle meule.

Joseph plaçait son faulde au bas des flancs de colline afin que le bois, la matière première, soit porté en descendant et non pas en montant. Ce bois, Joseph le portait avec ses fils sur des fourches en forme de Y et chaque charge pesait quarante kilos. Ils pouvaient transporter près de trois cents kilos de bois sur des « schlittes », une sorte de traineau en bois que Joseph avait appris à confectionner avec d'autres bucherons.

Quand l'emplacement de la faulde était choisi, Joseph, ses fils, aidés par mon arrière-



grand-mère Catherine et ma grand-mère Angèle installait le chantier. Une cabane était édiflée, faite de branches et de troncs savamment coupés, prête à abriter la famille pendant toute la saison d'activité.

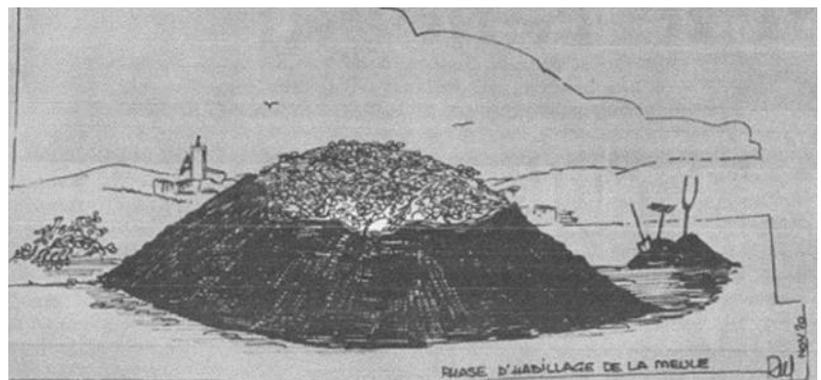
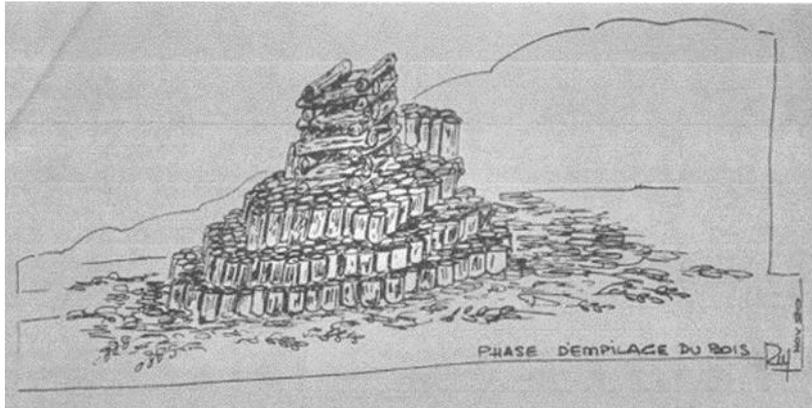
Joseph avait son secret pour réaliser une cabane étanche aux gros orages d'été et aux longues pluies d'automne. Quant à Catherine, elle savait confectionner des lits confortables faits de matelas de feuilles et des sacs de jute.

À la bonne saison, toute la famille vivait dans la colline, mais dès que les mauvais jours arrivaient, seuls les hommes restaient. Angèle apportait tous les jours le repas à son père et ses frères. Et le soir à la nuit tombée elle regagnait le village, non sans avoir peur du loup qui hurlait sous la voix de son frère Émile caché dans les fourrés de chêne.

Cinquante stères de bois étaient nécessaires pour réaliser une meule de six mètres de diamètre et haute de deux mètres cinquante. Dix-huit mille kilos de bois transportés à dos d'homme ou sur des traîneaux retenus dans les pentes à la force des jambes !

La construction de la meule demandait un rituel imposé par Joseph à ses fils.

Tout d'abord il construisait la cheminée par laquelle il pourrait allumer la meule une fois terminée. Cette cheminée était constituée de rondins de bois de trente centimètres de longueur empilés en carré et placée au centre de la faulde.



Tout autour, à même le sol, ils constituaient un tapis de broussailles sur lequel ils disposaient une première couche de bois menu et sec. Ensuite, Joseph disposait soigneusement les bûches debout, légèrement inclinées vers le centre et aussi serrées que possible les unes contre les autres, suivant deux ou trois couches superposées. Il veillait à ce que l'inclinaison des bûches s'accroissent légèrement du centre à la périphérie de la meule.

Puis il constituait le chapeau de la meule, constitué de bûches bien droites.

L'empilage du bois étant terminé, la phase d'habillage de la meule pouvait commencer.

Cette opération était primordiale : le bois mis en tas doit être isolé de l'air par un revêtement extérieur constitué d'une couche préparatoire et d'une couche calorifuge plus étanche que la première.

Pour ce faire, Joseph utilisait les débris végétaux dont il disposait sur place. En partant de la base de la meule, il réalisait une sorte de feutrage de quelques centimètres d'épaisseur et constitué de genévriers, bruyère, genets, roseaux et autres feuilles

sèches : la couche préparatoire était réalisée.

Pour la couche calorifuge, Joseph utilisait de la terre tamisée avec laquelle il constituait un enduit de cinq à dix centimètres d'épaisseur, battu à la pelle. Et pour la partie basse, il utilisait de la terre plus grossière dite « tout venant » ou « terre végétale ».

La cuisson sous haute surveillance pendant cinq à six jours.

La meule était enfin constituée : elle aura demandé plusieurs de travail. Avant de procéder à son allumage, Joseph faisait disposer à proximité tous les matériaux nécessaires à la réparation immédiate de la meule en cas d'éboulement ou d'affaissement partiel.

Et c'était enfin l'heure de l'allumage. Après avoir aménagé plusieurs événements à la base de la meule creusés dans la couche de terre pour permettre à la meule de respirer, Joseph préparait de la braise avec des petits bois et des feuilles et à l'aide d'une pelle, il jetait la braise dans la cheminée de la meule par son ouverture supérieure. Le feu se propageait ainsi peu à peu, activé par les événements.

Dès que les flammes apparaissaient au sommet de la cheminée, telles celles d'un volcan en éruption, Joseph gavait la meule de rondins de bois coupé à cinq centimètres en remplissant la cheminée. Il recouvrait alors le sommet de la meule avec des feuilles et de la terre.

La meule commençait à vivre : la cuisson allait durer cinq à six jours.

Pendant toute la durée de la carbonisation, la meule était surveillée jour et nuit. Joseph et ses fils se relayaient auprès d'elle. Ils surveillaient les fumées qui s'échappaient

des événements à l'opposé des vents dominants. Tout au début les fumées sont blanches par suite à la vaporisation de l'eau que contient le bois, et ensuite elles deviendront brunes, fuligineuses au moment où la distillation commence.

Dès que les fumées passaient au bleu clair, Joseph savait que la distillation était terminée dans la partie centrale de la meule. Il obturait alors les événements en service et ouvrait une nouvelle série d'événements à une distance du sommet dont il connaissait la position précise. Et tout au long de ces jours, Joseph et ses fils surveillaient les fumées jusqu'à ce qu'elles leur indiquent l'instant précis où les événements en activité devaient être obturés.

La cuisson était terminée quand toutes les régions de la meule avaient été soumises à la chaleur : à cet instant

toutes les issues étaient fermées pour laisser la meule se refroidir.

Les dix-huit tonnes de bois seront transformées en quatre tonnes de charbon de bois.

Joseph tamisait à nouveau de la terre qu'il jetait sur la meule. Alors

qu'elle s'approchait des deux mètres cinquante à l'issue de sa construction, la meule ne mesurait plus que un mètre trente environ. Elle avait cessé de s'affaisser pendant la carbonisation nécessitant ainsi les attentions soutenues des charbonniers. Ces affaissements étaient plus nombreux par temps de pluie et pendant la nuit et Joseph savait quand la « meule avait faim » ou quand « elle avait

froid ». Il savait aussi que quelquefois en hiver ou à l'automne, quand les pluies ruissèlent sur les parois de la meule, la concentration de gaz provoquée par le bouchage des événements pouvait réveiller la colère de la meule qui explosait. Les parois s'enflammaient alors et les charbonniers avaient du mal à colmater les fissures.

Les dix-huit mille kilos de bois se sont transformés en trois mille six cents kilos de charbon de bois chaud. Quand Joseph estimait que la meule avait suffisamment refroidi, il procédait alors à son défournement. C'était un rituel, petite quantité par petite quantité, il enlevait le charbon à l'aide d'un râteau et d'une bêche à deux dents, formant sur le sol une spirale de charbon de bois.

L'extraction durait deux jours entiers.

Dès lors, toute la famille se réunissait pour l'ensachage après avoir trié les incuits, appelés aussi fumerons, la terre et les cailloux qui seraient nuisibles dans les foyers.

.../...



.../... L'emplacement de la charbonnière devenait disponible pour une autre meule.

Pendant de nombreuses années Joseph a exploité les charbonnières et après sa mort en 1919, ses fils ont aidé leur mère Catherine à continuer l'exploitation des meules forestières.

La connaissance d'un certain nombre de tours de main, transmis de génération en génération se rattache aujourd'hui à un lointain passé.

Et comment ne pas rester émerveillé devant l'ingéniosité, la patience et la remarquable faculté d'observation de femmes et d'hommes qui, sans la moindre donnée scientifique, surent perfectionner la technique primitive des meules forestières au point de leur assurer un rendement que les appareils modernes n'ont pas su dépasser.

Angèle et Maurice se souvenaient de tous ces détails et quelquefois, le soir à la veillée, ils se laissaient aller à leurs souvenirs pour notre plus grand plaisir. Nous oublions pour un instant les soucis de la « vie moderne » et, quand nous rejoignons nos lits, sous les lourds édredons de plumes, nous rêvions au temps jadis, le temps où Joseph était charbonnier.

Robert Matéo



Vie associative

SAINT-MARTIN-DE-BRÔMES

MÉMOIRE ET PATRIMOINE

Une nouvelle association à Saint-Martin : Pourquoi ?

Tout d'abord, cette association est uniquement destinée à soutenir l'action de la mairie dans la défense de son patrimoine ; qu'il s'agisse du patrimoine matériel ou du patrimoine immatériel.

Parce que les moyens d'action d'une association sont plus variés que ceux d'une municipalité. Ils sont plus rapides et peuvent permettre une mobilisation plus rapide, et plus large.

Nous sommes donc partis du postulat que le créneau de la défense du patrimoine était inoccupé dans le village. Notre village, labelisé "Village et Cité de Caractère" possède un beau patrimoine qu'il faut connaître, faire connaître.

Cette association n'est pas concurrente des autres associations existantes et ne le sera pas. Chacune a son rôle à jouer. Nous serons complémentaires.

Pour l'instant, nous avons écrit un guide "SMDB, balade amoureuse du renard pelotonné". Il est presque finalisé. Il va nous servir de support aux visites guidées du village que nous organisons. Une expo de cartes postales anciennes, mais aussi de photos est envisagée. Pourquoi pas une soirée médiévale ? Une soirée poésie du moyen-âge ?

Les poètes des hautes terres de retour à Saint-Martin

25 juin à 21h

Les poètes sont de retour à Saint-Martin

Pour la 10^{ème} année consécutive, nos amis « les Poètes de Hautes Terres » vont envahir la cour de l'ancienne école.

L'invitée de 10^{ème} opus est la chanteuse québécoise Céline Faucher, de renommée internationale.

Fille spirituelle d'Anne Sylvestre et de Pauline Julien, elle arpente les routes canadiennes, suisses et françaises depuis des lustres. Elle nous proposera son spectacle « Gens du Québec » le Mardi 25 juin à 21h Cour de l'ancienne école. tarif : 15€.

Pour réserver : forfait festival : 80€

Les réservations se font au 06 84 95 86 66

L'APE

Après le succès de l'édition 2023, l'APE organise le vendredi 7 juin

2024 la fête de l'été sur la place du village. Les enfants sont atten-

dis après l'école pour la kermesse qui sera suivie d'une kids party ouverte à tous. Enfin dès 20h30 nous vous attendons nombreux pour une soirée fluo avec DJ Sly SxR.



Réservation conseillée sms 07.77.49.23.59 pour les burgers.

Un magnet est déjà à la vente.

Nous avons un projet de livre sur la mémoire du village. Nous irons interviewer quelques anciens afin que la mémoire du village soit préservée.

Notre objectif immédiat est bien sûr d'apporter notre concours au plan de sauvegarde de la tour. Pour se faire, nous aurons besoin de toutes les bonnes volontés, y compris celles qui œuvrent dans les associations existantes. À l'inverse, nous sommes disponibles pour participer à des actions communes dans l'intérêt du village. Il reste encore beaucoup de travail sur le patrimoine matériel. En vrac et sans ordre de préférence, les croix du jubilé et de communion méritent toute notre attention. Les peintures de l'église également, le musée...

Quant au patrimoine immatériel, tout reste à faire... L'idée est d'interviewer nos anciens sur « la vie d'avant », sur des sujets aussi divers et variés de la vie quotidienne que l'école, l'eau, le travail des champs... La liste est loin d'être close...

Le but avoué est d'en faire un livre, fait par et pour les saint-martinois.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous rejoindre...



Saint Martin de Brômes

Burgers - frites
Crêpes
Barbe à papa
Buvette

FLUO PARTY By DJ Sly SxR

Vendredi **7** JUIN

18h30-19h30 : Kids party
20h30 : Soirée DJ

Place libération
St Martin de Bromes

Ape saint Martin



LE COMITÉ DES FÊTES



Bonjour à tous les habitants de notre village, le comité des fêtes se prépare! L'été arrive à grands pas et nos festivités aussi. Nous souhaitons à tous un beau printemps et un bel été en perspective, nous serons au rendez-vous comme chaque année pour animer au mieux notre beau village. Nous vous proposons une première soirée, une soirée GRILLADES avec musique sur la place du village, cette soirée se déroulera cette année le samedi 6 juillet 2024. Et s'en suivra notre semaine festive en août, cette année du jeudi 8 au dimanche 11 août, avec des soirées musicales (DJ JMG, DJ NERIK et O RCHESTRE LUXURY), du jeudi au samedi soir et une journée Aioli en musique avec MELODY SAX, puis un loto l'après midi pour la journée du dimanche. Toute cette semaine se déroulera sur la place du village avec une fête foraine pour animer le week-end. On espère tous vous voir tout au long du week-end pour partager des moments de fêtes, de rires et de souvenirs. Belle journée à tous.

La Présidente Manon Petrigny

LES AMIS DU COLOSTRE

Bonjour les « Amis du Colostre »,

Notre Conseil d'Administration n'ayant pas eu lieu, étant prévu au mois de juin, nous ne pouvons divulguer nos prévisions pour le second semestre 2024. Mais nous tenons à remercier nos adhérentes du mardi après-midi qui viennent nombreuses pour la couture, le tricot, le crochet ou la broderie.

La journée bouillabaisse du 19 mars, au Brusç, a été un succès ainsi que notre après-midi pétanque du 8 avril et notre petit Loto Amical.

La journée du 5 mai organisée par Sumian – Croisière entre Agde et Béziers en péniche sur le Canal du Midi - a régalé nos adhérents présents avec une arrivée à Fonseranes et déjeuner paëlla à bord. Le 28 juin « Générations Mouvement » organise, **uniquement pour ses adhérents**,

LA BOULE SAINT-MARTINOISE

Ambiance survoltée ce samedi 11 mai sur le terrain de boules de Saint-Martin de Brômes

L'association bouliste « la grosse boule Saint-Martinoise » organisait son traditionnel concours de 16 quadrettes, sous la houlette de son président, Michel Dépieds.

18 équipes se sont affrontées. Elles venaient pour la plupart de la région, mais aussi de Givors, de Grenoble, de Paris ou La Mure.

Le concours de l'aioli – souvenir Laurent Lambert a connu un vif succès.

Le midi, 105 convives se sont retrouvés, sur la place

la journée de l'été en Camargue. Balade en petit train autour de l'étang de Vaccares, spectacle taurin, restaurant et musée Paul Ricard. Cette journée est COMPLETE.

Un petit rappel

Mardi 2 juillet : Pique-nique sorti du sac sous les arbres au petit stade

Dimanche 14 juillet : Brocante sur la place du village. Et bien sûr n'oublions pas nos rendez-vous du mardi après-midi à la maison des Associations et la gym douce du mercredi matin sous la houlette de Christiane Robert.

Il nous reste à vous souhaiter un bon début d'été et de vous dire à très vite pour partager de bons moments ensemble.

La Présidente,
Eliane Aillaud



de la Libération, dans la joie et la bonne humeur, autour d'un monstrueux aioli.

C'est l'équipe de Gap, emmenée par Jean-Louis Reboul qui a gagné. À noter que Jean-Louis est également président d'honneur de la grosse boule Saint-Martinoise.

Ils ont devancé l'équipe locale composée de Michel et Daniel Dépieds, Stéphanie Pays et Jean-Pierre Cavalli.

Michel Dépieds



Vie associative

DES NOUVELLES DU COMITÉ D'ANIMATION SOCIO-

L'année a commencé sur les chapeaux de roues. Après un réveillon du jour de l'an qui a connu un franc succès, le CASC s'est remis à l'ouvrage pour préparer cette année 2024.

Tour à tour, les vendredis de Saint Martin ont proposé plusieurs soirées

« L'honneur des Brossarbourg » de Courteline par les comédiens du Manteau de Brômes

Une rencontre avec Mireille Barbieri, romancière installée à Saint-Martin

La journée de la Femme ou Le Club de lecture nous proposait grâce à, Mireille Barbiéri, Monique Bonetti, Monique Fierobe, Cécile Royer et Catherine Weber, une rencontre virtuelle avec cinq femmes d'exception.

L'histoire des Thermes de Gréoux par Alain Matheron

Dans la foulée nous vous présenterons

Le 7 juin, le Verdon, d'hier et d'aujourd'hui, par Alain Matheron

Le 5 juillet, Saint-Martin des années 80 grâce à Jean-Pierre Boyer

Entre temps, au mois de mai ce sont les fameuses « Saynètes du Manteau de Brômes » qui ont monopolisées tout notre petit monde.

Trois journées de Stress, d'angoisse mais avec beaucoup de chaleur, d'amitié et de bonheur qui ont montré à quel point cette manifestation est importante aux yeux de tous.

Sept saynètes jouées à guichet fermé par la troupe du Manteau de Brômes pour les trois journées. J'en profite d'ailleurs pour présenter nos excuses à toutes les personnes (et elles furent très nombreuses) qui n'ont pas pu y assister faute de place. Nul doute que l'an prochain nous proposerons d'autres journées.

À noter que cette année encore nos 13 enfants de l'atelier théâtre ont accompagné les plus anciens comédiens (de 5 à plus de 80 ans) pour le plus grand plaisir de tous. Ils peuvent être fiers du travail accompli et un merci particulier à Mireille Chong et Marc Tissier nos fabuleux metteurs en scène.

Les Saynètes passées, le CASC se tourne maintenant vers trois autres manifestations.

Le festival « L'ÉTÉ COTÉ COUR » qui du 24 au 28 juillet présentera cette année 2 pièces différentes de la compagnie du « Manteau de Brômes »

24 juillet : Les fables de La Fontaine

27 juillet : les belles sœurs

Bulletin municipal n°107 - juin 2024



La troupe du Manteau de Brômes

Le 25 juillet une surprise de taille « Stella », une soirée consacrée à une enfant de Saint Martin, Marie LECAM

26 juillet : La compagnie « Rires Sourires », textes et chansons de Jacques Brel

28 juillet : La compagnie des « Pas pressés », Les sardines grillées.

Également dans les starting-blocks, La Pastorale de Noël qui se jouera cette année sans doute le samedi précédant Noël. D'ores et déjà les réunions s'enchaînent pour préparer au mieux ce spectacle féérique.

Les 4 scènes sont écrites, la musique, les chants et les danses seront au rendez-vous, la technique en plein boum.

Les comédiens et les figurants se profilent, et nous serions heureux si d'autres nouvelles personnes se joignaient à nous. Vous êtes tous les bienvenus pour agrandir notre groupe d'amis, n'hésitez pas à nous rejoindre.



Journée des droits des femmes

Enfin et pas des moindres, la « Fête de la Saint Martin » en novembre accueillera comme à l'accoutumée un groupe de musique et de danses folkloriques, un marché artisanal et la procession : « Saint Martin partageant son manteau avec un mendiant » jouée par les enfants et suivie

par une messe on l'espère cette année dans notre petite église.

Je profite de cette page pour remercier chaleureusement Laurence Dépieds et son conseil municipal pour leur aide et leur soutien, la DLVA pour son aide financière, et tous ceux qui nous permettent au travers de nos animations de faire vivre notre merveilleux village de Saint-Martin-de-Brômes.

Enfin, si vous voulez accéder à nos contacts, nos animations, nos projets ou tout simplement apporter vos idées et réflexions, rendez vous sur Facebook « culture et animations du CASC Saint-Martin-de-Brômes ».

Merci à tous,
Amitiés associatives de notre formidable association du CASC

Jean Luc Martin
07 68 56 91 46

casc.smdb@gmail.com

Facebook culture et animation du
19 CASC saint martin de Brômes



Maryline Zanutel

**TENSION
ATTENTION** 

Protégez-vous du risque
électrique !

ENEDIS  Le réseau de transport d'électricité

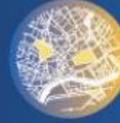
Trois seuils d'alerte distincts se déclenchent en fonction de la position de l'utilisateur par rapport à une ligne électrique aérienne.

 **Vibratoire**  **Vocale**  **Lumineuse**



Lors de la **première utilisation**, la cartographie des réseaux aériens d'Enedis et de RTE est téléchargée sur le téléphone, sur un rayon de **50 km** autour de la position de l'utilisateur.

Les réseaux Enedis et RTE sont visibles sur un fond de plan au choix de l'utilisateur :

 **Vue routière**  **Vue satellite**  **Vue hybride**

www.tension-attention.fr

Téléchargez

LigneAlerte 

L'application qui vous prévient de la proximité des lignes électriques aériennes



Protégez-vous
du risque électrique !

ENEDIS  Le réseau de transport d'électricité

Disponible sur **App Store** 

DISPONIBLE SUR **Google Play**

**NOUVEAU
DANS VOTRE COMMUNE**

Le jardin de Jacquot situé à Allemagne en Provence vous propose la vente de paniers de fruits et légumes de saison direct producteur

Ces paniers seront livrés gratuitement chez vous

Il n'y a pas de contrat vous arrêtez quand bon vous semble et vous commandez lorsque vous le désirez



Il n'y a pas de montant minimum d'achat ni d'imposition de paniers type c'est vous même qui déterminez ce dont vous avez besoin parmi une liste que nous vous fournissons et qui contiendra nos produits du moment

Possibilité de paiement différée

Le jardin de jacquot

 Rose le Jardin de Jacquot   **06 09 07 16 30**

**ZOOM SUR DES ENTREPRISES
DU VILLAGE**

ZOOM SUR DES ENTREPRISES DU VILLAGE



les bienfaits

Baignoire balnéo thérapeutique
Eau de source chauffée entre 33 et 38 degrés
Drainage intégral air et eau
Stimule la circulation sanguine et lymphatique
Favorise l'élimination des toxines et des tensions musculaires tout en évacuant stress et fatigue
Optimise la qualité du sommeil
La **chromothérapie** intégrée aide à libérer votre esprit et soulage considérablement les tensions psychique et physique

Sauna infrarouge detox
Nouvelle génération
Réduit le stress et la fatigue
Apaise l'arthrite, les douleurs et les raideurs articulaires
Améliore le système cardiovasculaire et contribue à baisser la tension artérielle
Détoxifie le corps
Renforce les défenses immunitaires
Accélère le métabolisme, brûle les calories et favorise la perte de poids
Agit sur l'apparence de la peau et de la cellulite

Chaleur Couleurs Senteurs

Pause
Nichée dans la verdure, cette "bulle détente", se situe à Saint-Martin-de-Brômes à proximité du Verdon et des lacs, à 6,4 km de Gréoux-les-Bains, à 14 km de Riez et à 22 km de Manosque.

ressources vitalité Bienvenue

Anne vous accueille
7j/7 de 10h à 19h
uniquement sur réservation



Eveillez vos sens et plongez dans la détente

Anne Leve
21 chemin du Castellet
04800 St-Martin-de-Brômes
Alpes de Haute-Provence

FR DE ES

Sauna infrarouge
Baignoire balnéo
Chromothérapie
Aromathérapie

WELLNESS SOURCE AZUR

Ne pas jeter sur la voie publique

Revue de presse

SAINT-MARTIN DE BRÔMES : LA TOUR SE REDRESSE FIÈREMENT

Après une longue période de sécurisation des alentours et d'études géologiques approfondies, les premiers travaux de consolidation du sol et de l'édifice ont commencé sur les aires de la tour, à Saint-Martin de Brômes. Depuis début janvier, une équipe de techniciens spécialisés fore le sol et pose les micropieux sur lesquels seront arrimées les contre-fiches qui maintiendront la tour et empêcheront tout glissement. De plus, la tour, elle-même, sera cerclée par un chaînage, maintenant en place les épais murs de l'édifice et empêchant une plus grande détérioration des fissures actuellement apparentes.

En ce début d'année, les travaux sur la Tour de l'horloge sont donc entrés dans une phase très active. Car, bien que le chantier ait débuté dès l'automne, il ne semblait pas très présent dans le paysage saint-martinois, se limitant à la prise de mesures et à des relevés nécessaires pour calibrer la position, la hauteur, la fabrication, l'ancrage des contrefiches et des points d'accroche sur la tour elle-même.

Depuis trois semaines, les engins de la société NGE (groupe français de BTP) se déploient sur les aires de la Tour et réalise une série de micropieux, après une vaste opération de décapage du sol. Un ensemble de 16 micropieux ont, d'ores et déjà, été installés dans le sol, sur une profondeur de 8 à 12 mètres. Sur ces micropieux, seront arrimées des contrefiches qui soutiendront la Tour, le temps des travaux de confortements du sol.

La pose des micropieux s'achevant ce début février, l'entreprise Conte se charge actuellement du coulage de «massifs béton» sur lesquels seront positionnées les contrefiches. Celles-ci seront, à leur tour, montées au mois de mars. Mi-avril, seront installés les chaînages extérieurs, permettant l'accroche de la tour aux contrefiches. Les baies - ouvertes depuis l'intérieur quelques siècles après la construction de la tour - seront refermées, en reprise de maçonnerie, afin que le mur extérieur retrouve son uniformité. Ces contre-fiches - provisoires - disparaîtront à la fin des travaux, offrant aux riverains une totale sécurité et aux visiteurs la pleine liberté de visiter à nouveau les aires de la Tour. Si tout se déroule comme prévu, les travaux de sécurisation seront définitivement terminés fin



mars 2024. Les habitants, déplacés (onze familles ont été impactées) pourront regagner, en toute sécurité leur domicile. Puis commencera la phase de consolidation définitive du sol et de restauration de l'édifice. Cette « Phase 1 » du chantier, dite de sécurisation » est financée par l'État via le fonds Barnier, le département, la DRAC, la communauté d'agglomération DLVAgglo. Reste 8% à la charge de la commune. Laurence Depieds, avec le soutien de la Fondation du Patrimoine, a mis en place une souscription de financement des travaux, qui a, en un semestre, atteint 70% de son objectif et reste plus que jamais ouverte - déductible des impôts à 60%, sur le site de la Mairie (www.saint-martin-de-bromes.fr). En soutien total avec la conduite des travaux, un groupe de Saint-Martinois bénévoles a créé l'association « Saint-Martin de Brômes, Mémoire et Patrimoine ». Tout est donc mis en place, pour que le village conserve cette tour, monument historique classé, sans que cela impacte négativement les finances.

Un vestige du passé mis à jour et une tour mise à neuf.

Dans le cadre de l'intervention du Service départemental d'archéologie, a été mis à jour un mur-rempart moyenâgeux, allant du contrefort de l'église jusqu'à la tour, elle-même. Ce nouveau vestige archéologique s'ajoutera aux trésors déjà répertoriés sur le village. Mais cette découverte permet, surtout, de déduire l'existence d'un château jusqu'alors ignoré. Une conférence présentant ces découvertes sera proposée dans le cadre des journées de l'archéologie, ce printemps.

La seconde phase de travaux sera sous la seule responsabilité de la mairie, et de son maire Laurence Depieds, elle-même archéologue de formation et responsable du patrimoine au sein du Parc Régional du Verdon. Tout un village est donc dans l'attente du prochain jour où ils célébreront la renaissance de cette tour, qui est l'âme et la figure emblématique de Saint-Martin-de-Brômes.

Pierre-André ARÈNE (CLP)

SAINT-MARTIN-DE-BRÔMES

Des visites pour découvrir un patrimoine d'exception

Découvrez l'histoire de ce village provençal et médiéval lors de visites guidées organisées par l'association Saint-Martin-de-Brômes, mémoire et patrimoine.

Alors que les beaux jours approchent et que les travaux de consolidation de la Tour avancent, la nouvelle association Saint-Martin-de-Brômes, mémoire et patrimoine continue son action, en lien étroit avec la mairie, pour mieux faire connaître ce village provençal et médiéval, qui a reçu le label "Villages et cités de caractère" et qui se bat actuellement pour sauver et restaurer son patrimoine historique.

Le ou les guides (bénévoles, passionnés par l'histoire et la vie de leur village) feront découvrir aux visiteurs la beauté, mais aussi la spécificité et l'histoire de ce village que Jean Giono qualifiait du beau patronyme de "Renard pelotonné". Prochaine grosse action de l'association Saint-Martin-de-Brômes, mémoire et patrimoine, une visite (gratuite) du village, le samedi 25 mai, à 14 h 30, guidée par des Saint-Martinois passionnés. Le rendez-vous est fixé devant la mairie. Il est bon d'annoncer sa participation au 06 18 68 31 47 (ou, pour les groupes, par mail à smdbmemoireetpatrimoine@yahoo.fr).

Un magnet représentant la Tour et une brochure

Aussi, l'association a d'autres projets en faveur de la restauration de la Tour, notamment l'édition d'un magnet (représentant la Tour) et d'une brochure racontant ce village unique, surplombé de sa tour qualifiée de "templière" mais,



Des visites guidées sont proposées par l'association Saint-Martin-de-Brômes mémoire et patrimoine, pour découvrir le village et sa Tour. / PHOTO G.G.

Jean Giono qualifiait le village du beau patronyme de "Renard pelotonné".

en fait, simple tour de guet sur la vallée du Colostre datant du XIV^e siècle. Pour rester informé des prochaines initiatives et découvertes sur l'histoire passionnante de Saint-Martin-de-Brôme, il suffit de rejoindre l'association et/ou de participer aux diverses activités proposées tout au long de l'année.

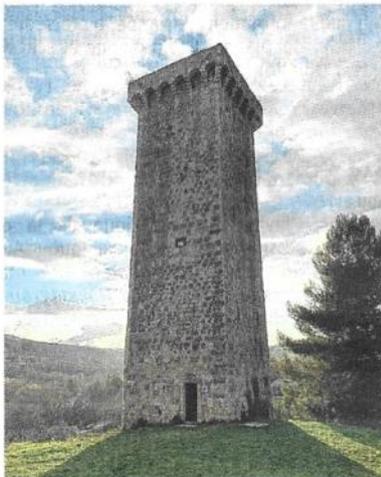
G.G.

D'autres visites sont prévues les samedis 15 et 29 juin, 13 et 27 juillet, 17 et 31 août, 14 et 17 septembre à 14 h 30. Rendez-vous devant la mairie.

SAINT-MARTIN-DE-BRÔMES : SAUVER LA TOUR, LE COMBAT CONTINUE

Le présent « autour de la Tour » est difficile pour les Saint-Martinois. Les travaux connaissent un retard technique qui risque de mener le chantier jusqu'en juin. Les proches riverains de l'édifice voient reculer le moment de pouvoir regagner leur habitation. Et la mairie se retrouve avec la responsabilité de la maîtrise d'œuvre des travaux et un reste d'environ 150 000 euros à sa charge.

Pour cela, un certain nombre de citoyens motivés se sont mobilisés. Une nouvelle association voit le jour : « Saint-Martin de Brômes : mémoire et patrimoine ». Son but est de soutenir l'action de la municipalité, pour la sauvegarde de la richesse historique et culturelle de ce village. L'association a été créée pour organiser toutes les manifestations nécessaires à la collecte de fonds, en vue de la restauration du patrimoine, classé ou non. Si, dans un premier temps, elle se fixe pour but de « sauver la Tour » et de permettre au village de retrouver cet esprit de solidarité autour de son histoire et de son patrimoine, d'autres projets sont déjà



envisagés, pour mettre en valeur et faire mieux connaître ce beau village provençal et médiéval.

L'association – totalement bénévole –, créée par le trio Robert Mateo, Lucie Gossmann et Jean-Michel Bouge (tous trois résidents saint-martinois et actifs acteurs pour la sauvegarde de leur village), a tenu son assemblée générale, ce 21 mars, dans la salle polyvalente, en présence de Laurence Depieds, maire de Saint-Martin de Brômes, et d'un certain nombre de personnalités régionales. Un beau combat continue.

Bien sûr, comme dans toute association, il faudra être adhérent. Le jour de cette assemblée générale, il sera possible de remettre son bulletin d'adhésion (accompagné de la cotisation annuelle de 15 euros). Mais le bulletin d'adhésion est déjà disponible sur le site de la mairie (<http://www.saint-martin-de-bromes.fr>) et sur le site Facebook « Village de Saint-Martin de Brômes ».

Pierre-André ARÈNE (CLP)



Etat Civil



NAISSANCES

Elya, Marie, Henia, Elisabeth CHOUABIA

LIANCE

née le 10 AVRIL 2024

Marceau, Antoine MAZET

Né le 28 mai 2024 à Manosque

SAINT-MARTIN-de-BROMES :

Plus que les années précédentes, les saint-martinois étaient nombreux pour célébrer ce jour du 8 mai, particulièrement cher à leur souvenir. Lisant le discours du ministre des Armées, Laurence Depieds ne manqua pas d'évoquer les saint-martinois tombés sous les balles allemandes, avant une minute de silence, dans l'émotion et le recueillement.

On remarquait, outre la chorale qui entonna « Le chant des partisans » et « La Marseillaise », la présence de jeunes, notamment Coline, qui aida Madame le Maire à déposer la gerbe mais aussi lut avec émotion les noms des victimes dont le nom est gravé sur le monument aux morts de Saint-Martin de Brômes.

Pierre André Arène (CLP)



PACS

Sabine PEBRE et Gilbert DEPIEDS

Le 26 janvier 2024



MARIAGES

Karine Chambodut et Eric Barbet

Le 22 mars 2024

*La communication d'un acte d'état civil dans un bulletin municipal est soumise à autorisation.
Ne sont diffusés ici que les actes pour lesquels nous avons reçus les autorisations.*

DU HAUT DE LA TOUR n° 107

Dépôt légal : juin 2024 - Laurence Dépiéds Maire de Saint-Martin-de-Brômes

Comité de lecture : le Conseil Municipal

© Photo de couverture : L.Dépiéds, p.3 : Bureau Begeat, p.4 : L.Dépiéds, p.5 : A.Knorr, p.7 : A.Knorr, JM.Bouge, p.8 : G. Gressard, La crèche, p.9 : Ecole, p.12 : internet, p.13 : internet, p.14 : R. Matéo, p.15-16 : R. Matéo, p.19 : CASC.

Tirage : 100 exemplaires – Distribué gratuitement